

Les règles de vie des services municipaux

Le règlement des services municipaux approuvé par le conseil municipal a pour but de fixer les mêmes repères pour chaque enfant. Il doit être l'occasion d'un échange parents-enfants, c'est pourquoi, il devra nous être retourné et signé.

Merci pour votre coopération !

Tes repères à lire avec tes parents :

RESTAURATION :

- J'accroche mon vêtement en arrivant.
- Je passe aux toilettes, et me lave les mains avant le repas.
- Je me place à table dans le calme.
- Je me tiens correctement, je modère mes gestes et le volume de ma voix pour discuter avec mes camarades de table.
- Je me sers de petites portions (si je n'aime pas ou si je n'ai pas trop faim) et je me ressers si j'ai encore faim. Sinon, on en prend trop et on gaspille car on n'a plus faim, c'est ce qu'on appelle « avoir les yeux plus gros que le ventre ».
- Je mange tout ce que je me suis servi, je finis mon assiette. Sinon ça part à la poubelle et c'est du temps, de l'argent, des ressources naturelles utilisées pour rien.
- Je ne joue pas, ne lance pas, ne mets pas à côté de l'assiette ou dans les verres la nourriture. Il faut penser aux dames qui nettoient les tables.
- Je fais attention à l'eau, je ne remplis pas mon verre à ras bord.
- Je goûte même si je pense ne pas aimer. Sinon, on se lasse de manger toujours les mêmes choses, on ne sait pas si l'on aime ou pas, on doit s'habituer à un goût avant de dire si l'on aime ou pas...
- Je range (sauf maternelle) et laisse ma table propre.
- Je sors du restaurant dans le calme.
- Je parle correctement et reste calme avec mes camarades et le personnel



PERISCOLAIRE :

- Je range les jeux après utilisation ou avant de sortir.
- Je participe au nettoyage des tables.

PERISCOLAIRE : (SOIR)

- Je sors de la classe dès que la maitresse me le demande.
- Je me range rapidement pour me rendre à la maison des loisirs.
- Je prends mon goûter dans le calme.
- Je ne peux sortir qu'en la présence d'un animateur.

Dans tous ces lieux tu dois respecter les adultes, tes camarades, les locaux et le matériel et tu dois obéir aux consignes données par l'adulte (animateur).
Le silence pourra t'être demandé pour te donner des informations ou maintenir un climat de convivialité.

Pour un bon fonctionnement ces règles de vie doivent être respectées.



.....
Je déclare avoir pris connaissance des règles de vie des services municipaux

Le

A remettre à l'école avant le
14 septembre 2019

Nom :Prénom de l'enfant :

Adresse :

Signature de l'enfant :

Signature des parents :